

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 13 septembre 2016

Séance extraordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 08.09.2016

L'an deux mil seize et le treize septembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.
Présents: M. Patrick BRETEAU, MM Sébastien MONCOURT, Mmes Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD, MM. Jean-Pierre LAUDREN, M. Thierry DOAT, M. Daniel ESPOSITO, Mmes Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT,.
Excusés : Olivier DOAT a donné procuration à Thierry DOAT, Sandra GUYOU a donné procuration à M. BRETEAU, Mickaël BARBE a donné procuration à M. Sébastien MONCOURT.
Absents : Jean BELIARD, Anne Sophie DUCHESNE, Emmanuelle PRETERRE
Secrétaire de séance : Mme Nathalie ALIMI.

M. le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 19 juillet 2016 qui est adopté à l'unanimité.

M. le maire présente l'ordre du jour :

1. CONVENTION AMENAGEMENT DE BOURG

Dossiers de demande de subvention auprès du Département – action 3

<p>1. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR L'ACTION 3</p>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement des rues Robert BOULIN (RD3), DUBAQUIE (RD8) et Louis LARRUE (VC 7u), correspondant à l'action 3 prévue dans la Convention d'Aménagement de Bourg en 2015, a été réalisé en concertation avec le maître d'œuvre.

A ce titre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient préalablement aux travaux de constituer les dossiers de subvention afférents à ces aménagements auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de l'action 3 pour l'aménagement des rues Robert BOULIN (RD3), DUBAQUIE (RD8) et Louis LARRUE (VC 7u) sont financés par différents types de subventions selon leur nature, aussi il convient de constituer quatre dossiers de subventions au titre des aménagements de sécurité, de l'aménagement de bourg, des aménagements des bordures, caniveaux et réseau pluvial RD3 et RD8 et de l'enfouissement des réseaux France Télécom, selon les modalités suivantes :

Nature des travaux	aménagements de sécurité	aménagement de bourg	bordures, caniveaux et réseau pluvial RD3, RD8 et VC	Enfouissement réseau
Financement du Conseil Départemental	40% du montant HT avec plafond de 20 000 €	35 % du montant HT avec plafond de 61 000€	30% du montant HT avec plafond de 100 000 €	25% du montant HT avec plafond 80 000€ pour enfouissement réseau France Télécom
Montant estimé des travaux	12 475 €	118 300 €	50 600 €	745 €
Montant éligible	13 475 €	61 000 €	37 380 €	4 500 €
Coefficient de solidarité	1,10	1,10	1,10	1,10
Subvention Conseil Départemental	5 489 €	23 485 €	12 335 €	204 €
Subvention Etat (DETR)	3 281 €	4 182 €		
Autofinancement communal	3 705 €	90 633 €	33 172 €	541 €

N'apparaît pas dans le tableau : les travaux de chaussée (RD et VC) dont le montant sera défini lors de la convention avec le Centre Routier Départemental qui est en cours de rédaction et l'aménagement paysager avec mobilier urbain et les honoraires (aide spécifique) pour 24 985 € ht

Montant total des dépenses estimées pour l'action 3 (hors chaussée)	207 375 € ht
Totalité aide Conseil Départemental (41 513 + 7 577 (subv. Spécifique) :	49 090 €
Totalité DETR (Etat) :	9 318 €
Tva	42 172 €
Total autofinancement communal	187 139 €

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire en informe le Conseil Municipal et sollicite auprès du Conseil Départemental le montant des subventions tels qu'exposé ci-dessus, et demande l'autorisation de constituer les dossiers de subventions relatifs à l'aménagement des rues Robert BOULIN (RD3), DUBAQUIE (RD8) et Louis LARRUE (VC 7u) prévu au titre de la CAB 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, ayant en sa possession l'ensemble des éléments d'appréciation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le montant des subventions tels qu'exposés par Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à constituer les quatre dossiers de demandes de subventions pour l'aménagement des rues Robert BOULIN (RD3), DUBAQUIE (RD8) et Louis LARRUE (VC 7u) pour l'année 2016
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire à la constitution des dossiers de subventions.

La séance est levée à 21 h 30

P. BRETEAU

S. MONCOURT

N. ALIMY

JP LAUDREN

M. EDOUARD

T. DOAT

D. ESPOSITO

C. CAULIÉ

S. PHILIPPOT